

Le Conseil Municipal est convoqué le lundi 20 février 2023 à 19 heures
à la Mairie

OBJET DE LA REUNION

- **Trottoirs**
 - Avancement du projet

- **Zones inondables**
 - Avancement du projet

- **Salle des fêtes**
 - Choix de l'Entreprise de chauffage
 - Tarifs de location – Délibération

- **Terrains communaux**
 - Biens sans maître – Délibération

- **Passage de câble éolien**
 - Convention chemin
 - Convention de servitude

- **Vidéosurveillance**
 - Validation devis

- **Salle intergénérationnelle**
 - Tarifs de location – Délibération

- **Dons**
 - Acceptation de dons

- **Manifestations communales**
 - Fête de Pâques
 - Fête communale
 - Cérémonie des Martyrs – Hommage à Mr Alfred GOZZO

Etaient présents : Messieurs Michel FLAHAUT, Sylvain COGNON, Philippe PETIT, Nicolas WARAMBOURG, Régis DELAHAYE, Claude SLOWIK, Philippe TRUFFAUX, Madame Odile HIEZ.

Etaient absents excusés : Mesdames Alexandra BIENFAIT, Isabelle VASSEUR.

Madame Alexandra BIENFAIT donne pouvoir à Monsieur Nicolas WARAMBOURG.
Madame Isabelle VASSEUR donne pouvoir à Monsieur Sylvain COGNON.

Monsieur Sylvain COGNON a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La séance ouverte, Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques pour le compte rendu précédent.

Celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

- **Trottoirs**

- Avancement du projet

Le Maire explique que le projet trottoir est dépendant des subventions et des recettes financières du parc éolien, notamment celles attendues relatives à la mise en service qui devrait avoir lieu en septembre.

Il propose de repousser la mise en route du chantier à début d'année 2024 avec une consultation des entreprises à l'automne 2023. Cela permettra de travailler de manière plus efficace comptablement et de ne pas avoir recours à des emprunts intermédiaires.

Le Conseil Municipal valide cette décision.

- **Zones inondables**

- Avancement du projet

Le Maire propose de passer à la phase opérationnelle de ce projet de longue date.

Pour réaliser ce projet, il faut prévoir l'achat de la parcelle ZD 52 Sous le chemin de Barastre pour une surface de 9 500 m², propriété de Monsieur Jean-Louis BRIDOUX, qui est exploitée par Monsieur Alain FATIEN.

Le projet initial est de 15 000,00 € incluant l'achat et les frais notariés auquel il faut ajouter l'étude de la construction du bassin et la mise en œuvre.

En complément, il sera étudié la possibilité d'aménagement aux abords du bassin et la possibilité d'un cheminement sur la parcelle.

Le bassin a pour vocation d'être un stock tampon en cas de fort orage et prioritairement de collecter les boues de ruissellement. Ces boues devront être facilement récupérables dans le bassin pour envoi à l'épandage chaque fois que nécessaire.

En complément, suite aux discussions en Conseil Municipal et sur proposition de Philippe TRUFFAUX, le fossé sera remis dans sa forme initiale avec des fonds idéalement de 2,50 mètres de largeur selon l'emprise cadastrale réelle.

Une étude pourra ensuite être faite sur la pose future de berceaux d'écoulement en béton sur la partie « jardins ouvriers », travaux impossibles actuellement du fait de l'accumulation de boues.

Le Maire propose d'inscrire au budget primitif 2023 une dépense de 30 000 euros pour cette opération sachant qu'il espère un retour de subventions de 30 % et d'un financement partiel par le financement du passage de câbles WOLSRIN sur la commune au titre du raccordement des éoliennes de Ligny-Thillooy au poste de Morchies prévu avant juillet 2023.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour réaliser les études et engager les moyens nécessaires à la réalisation de ce projet

- **Salle des fêtes**

- Choix de l'Entreprise de chauffage

Monsieur Le Maire présente 2 nouveaux devis pour le chauffage de la salle des fêtes suite au désistement de l'entreprise qui avait présenté un devis prévisionnel au début du projet.

Les prix sont de 18 033,44 € HT pour l'entreprise ECO2 ENERGIE de Baralle et de 18 430,00 HT € pour l'entreprise DELANNOY de Lillers.

Les subventions attendues et confirmées sont de 20 % pour le FARDA, 10 % pour la CCSA. Les réponses pour la DETR sont en attente pour 25 %.

- Tarifs de location – Délibération

Monsieur Le Maire propose de revoir les tarifs de locations de la salle des fêtes.

Après discussion et délibération, les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité de membres présents l'application des tarifs suivants :

Week-end résidents (location salle et vaisselle) : 150,00 €

Week-end non-résidents (location salle et vaisselle) : 200,00 €

Supplément sonorisation et vidéo : 40,00 €

Supplément chauffage : 30,00 €

Un tarif complémentaire est proposé afin de donner une souplesse quant aux locations plus spécifiques, (déjeuner entreprise, petite réception, journée : 80,00 € demi-journée : 40,00 €) et à l'heure : 20,00 €

Délibération 2023/002

- **Terrains communaux**

- Biens sans maître – Délibération

Ce dossier est reporté au prochain Conseil Municipal.

- **Passage de câble éolien**
 - Convention chemin
 - Convention de servitude

Le bureau d'étude RICOM nous propose le passage d'un câble d'alimentation éolien sur les chemins communaux. Il part des éoliennes de Ligny-Thillooy pour se raccorder au poste source de Morchies.

Au total 2 795 mètres sur nos chemins et une offre préalable en discussion comme suit :

Entre 1.50 euros et 2.31 euros du mètre d'indemnité annuelle durant 50 ans ce qui revient entre 4 195 et 6 456 euros par an ou 209 625 et 322 822 euros sur 50 ans.

En plus de cette rentrée financière, RICOM propose l'enfouissement dans les abords de nos chemins et la remise en état auquel s'ajouterait une indemnité forfaitaire de remise en état future de l'ouvrage. Une somme est actuellement à l'étude ou une clause de remise en état à 10 ans.

Nous restons en attente du retour de l'opérateur.

- **Vidéosurveillance**
 - Validation devis

Après étude de propositions, nomment la Société TecSales de Urvillers, le coût de location mensuel est 518,86 € HT.

Les Conseillers Municipaux décident de ne pas investir des sommes aussi importantes dans la vidéoprotection et chargent le Maire de se rapprocher d'opérateurs autres afin d'étudier d'éventuelles autres propositions.

- **Salle intergénérationnelle**
 - Tarifs de location – Délibération

Monsieur Le maire propose de revoir les coûts de location de la salle intergénérationnelle.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs suivants :

- Après-midi – goûter :
50,00 € pour les résidents et 70,00 € pour les personnes extérieures à la commune. Le chauffage est facturé 15,00 €.

La caution est de 300,00 Euros.

- Journée ou soirée :
70,00 € pour les résidents et 90,00 € pour les personnes extérieures à la commune. Le chauffage est facturé 25,00 €.

La caution est de 300,00 Euros.

Le parc de jeux ne sera pas privatisé lors des locations sauf avis contraire et motivé.

Il autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à la location de la Salle intergénérationnelle.

Délibération 2023/001

- **Dons**
 - Acceptation de dons

Les Adjointes, après discussion vont choisir la manière selon laquelle ils souhaitent faire un don aux associations directement, plutôt qu'à la commune.

- **Manifestations communales**
 - Fête de Pâques
 - Fête communale
 - Cérémonie des Martyrs – Hommage à Mr Alfred GOZZO

La fête de Pâques sera organisée par le Comité des Fêtes.

La cérémonie des Martyrs sera l'occasion de mettre à l'honneur Monsieur Alfred GOZZO, notamment par la pose d'une plaque commémorative au monument des Martyrs. Odile HIEZ, Nicolas WARAMBOURG et le Maire se chargeront de l'organisation de cet événement.

Décision modificative

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à l'acquisition d'une imprimante et d'un classeur à tiroirs pour la Mairie.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, constatant que ces dépenses ne dépassent pas le quart des dépenses d'investissement de l'année précédente, donne son accord pour le mandatement de ces acquisitions chez BUREAU VALLEE à Arras pour 414,89 Euros TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023 à l'article 2184 « Mobilier » et à l'article 2183 « Matériel informatique ».

Délibération 2023/003

Divers

Le journal communal sera réalisé par Odile HIEZ dans sa mise en page en remplacement de Claude SLOWIK.

Le Maire propose de faire réaliser l'animation du site par INFODEVNET.

Nicolas WARAMBOURG propose de prendre en charge ce travail, ce qui est validé par le Conseil Municipal.

Pose de panneau Rue Martin Tonnelier

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de poser un panneau sens interdit complémentaire en bas de la Rue Martin Tonnelier.

Cette proposition est validée.

Une intervention sera demandée aux services du Conseil Départemental qui ont en charge le remplacement des panneaux usagers sur la Route Départementale afin de leur faire constater la vétusté de certains panneaux.

Le Maire rappelle que les Conseillers Municipaux sont invités à une réunion le 9 mars 2023 à la salle des fêtes concernant l'aménagement foncier du canal Seine-Nord-Europe.

Le Maire informe l'assemblée que le musée d'Albert a fait don à la commune d'une carte d'Haplincourt datant approximativement de 1830. Elle a été donnée au musée par une dame allemande. Ce plan avait été emmené en 1917 – 1918 par son aïeul.

Vitesse excessive Rue de Bapaume

Le Conseil Municipal constate une vitesse excessive Rue de Bapaume.

Le Maire rappelle qu'un ralentisseur est prévu avec le chantier trottoir. Odile HIEZ propose d'avoir recours à un radar pédagogique comme cela se fait avec la Communauté de Communes du Sud-Artois.

Le Maire informe l'assemblée qu'une étude des services de l'équipement est en cours pour signaler la dangerosité du 1er virage sur la route qui va de Beugny à Haplincourt.